

VOS CONTACTS

Huguette Benaim huguette.benaim@ac-limoges.fr

Conseillère technique de la rectrice
Service social

Rectorat : 13 rue François Chénieux
87031 Limoges cedex

Tél. 05 55 11 43 42

Léa Bugnot lea.bugnot@ac-limoges.fr

Assistante de service social en faveur des personnels
DSDEN de la Corrèze

Cité administrative – Place Martial Brigouleix
19011 Tulle cedex

Tél. 05 87 01 20 33

Cécile Pinardon cecile.pinardon@ac-limoges.fr

Assistante de service social en faveur des personnels
DSDEN de la Creuse

1, place Varillas CS 20129
23003 Guéret cedex

Tél : 05 87 86 61 29

Florence Morellet florence.morellet@ac-limoges.fr

Conseillère technique de service social en faveur
des personnels

DSDEN de la Haute-Vienne
5 allée Alfred Leroux

87031 Limoges cedex

Tél. 05 55 11 41 83

• **L'assistant(e) de service social(e) diplômé(e) d'état se réfère à un code de déontologie** (ANAS : association nationale des assistantes sociales) et intervient dans le respect des besoins et des droits des usagers. Cela implique

- la recherche constante d'une relation de confiance
- la libre adhésion du salarié à tout projet d'action le concernant

• **Ses interventions sont soumises au respect du secret professionnel :**

- Loi L 411-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- Articles 226-13 et 226-14 du nouveau Code Pénal

Thème

Le Service Social

en FAVOUR DES PERSONNELS

académie
Limoges 

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS



Service spécialisé, de proximité, il est présent dans chacune des DSDEN.

Il agit à l'interface de la vie privée et de la vie professionnelle. L'assistante de service social vous **écoute**, vous **conseille**, vous **oriente** et vous **accompagne**.

Pour ce faire, les assistants de service social peuvent recevoir les personnels à leur bureau, aller sur le lieu de travail ou en visite à leur domicile.

• Pour qui ?

- l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale (sauf contrat de droit privé)
- du secteur public ou privé sous contrat, titulaire ou contractuel
- en activité, en congé maladie ou en retraite

• A la demande

- directe de l'agent
- de l'administration (hiérarchie, service administratif, médecin de prévention...)
- d'un tiers, d'autres administrations ou organismes.

DANS QUELS DOMAINES ?

LE TRAVAIL :

Conditions et qualité de vie au travail, relations conflictuelles, mobilité professionnelle, poste adapté activités thérapeutiques....

LA SANTE :

Congés maladie ordinaire, CLM, CLD
Retraite pour invalidité
Temps partiel thérapeutique
Retour au travail après un arrêt maladie long
Dépendance, majoration tierce personne

LE HANDICAP :

Aide à la demande de la reconnaissance de travailleur handicapé
Liaison avec la MDPH
Aménagement de poste

LA FAMILLE :

Maternité, enfants, parentalité, séparation, décès
Conflits familiaux

LE LOGEMENT :

Demande de logement
Accès aux droits

LE BUDGET :

Difficultés financières, endettement... (possibilité d'aides exceptionnelles et/ou de prêt à court terme).

Aide dans la gestion du budget.

INFORMATIONS ET ORIENTATIONS DIVERSES